

Le Monde

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIX.

EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C., MERCREDI MATIN, 8 MAI 1867

No. 201.

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
JEAN-BAPTISTE DECARY, de Beauharnois,
C. E., Commerçant, FAILLI.

Une feuille de Dividende a été préparée, soumise à objection jusqu'à Samedi, le dix-huitième jour de Mai 1867.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 24 avril 1867—192 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
JOSEPH EDOUARD BÉLIVEAU, marchand de la paroisse de Ste. Victoire d'Arthabaska, FAILLI.

Les Créanciers du dit Failli sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, nommé à une assemblée de la majorité des dits créanciers, tenue à Victoria-Ville, le 15 courant, à qui ils sont requis de fournir, sous deux mois de cette date, leurs réclamations avec les garanties à l'appui d'icelles.

AMABLE JODOIN, fils,
Syndic.

Montréal, 26 avril 1867—192 ds

Acte concernant la faillite, 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de
ALFRED CUSSON, individuellement, et comme associé de la ci-devant société "Cusson et Vincent", Cusson, Normand et Vincent, et Cusson et Normand, de Longueuil, C. E., FAILLI.

Les Créanciers du failli ci-dessus sont avertis qu'il a fait une cession de ses biens et effets au soussigné, à qui ils sont requis de présenter leurs réclamations avec les pièces justificatives, sous deux mois de cette date.

JOHN WHITE,
Syndic officiel.

1er mai 1867—195 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
ANTOINE LANGELLIER, commerçant, ci-devant de St. Hyacinthe, maintenant de St. Jean, B.-C., FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 30 avril 1867—196 ds

Acte concernant la faillite, 1864.

Dans l'affaire de
ALFRED CUSSON, de Longueuil, C. E., FAILLI.

Les créanciers du failli ci-dessus sont avertis qu'il a fait une cession de ses biens et effets au soussigné, à qui ils sont requis de présenter leurs réclamations attestées sous serment, avec les pièces justificatives, sous deux mois de cette date.

JOHN WHITE,
Syndic.

Montréal, 30 avril 1867—196 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
SALVERRY PAQUETTE, Commerçant, Waterville, C. E., FAILLI.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 6 mai 1867—199 ds

Ferronneries,

Quincailleries et

Peintures,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

[A L'ENSEIGNE DU SOLEIL.]

Nos. 233 et 235,

Rue Saint Paul,

MONTREAL.

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs pratiques et le public en général qu'ils ont en magasin un assortiment des plus complets de marchandises ci-dessus mentionnées, ayant été importées directement des grandes manufactures d'Angleterre, d'Allemagne et des Etats-Unis, aux plus bas prix de ces différents marchés.

Messieurs les Marchands de la Capitale sont invités à venir faire une visite à cet établissement avant de faire leurs achats du printemps.

LES PRIX SONT BAS ET LES CONDITIONS DE VENTES TRÈS-LIBÉRALES.

Larivière & Bourdeau,

23 avril—123 m k

Portraits en Costume d'hiver

W. NOTMAN

vient de compléter un nouvel arrangement pour des Portraits en Costume d'hiver.

Ce style produit beaucoup d'effet et a en outre l'avantage de donner aux amis éloignés une excellente idée de nos livres canadiens et de nos sœurs suivantes en Canada :

LA MARCHÉ A LA RAQUETTE

LE GLISSAGE EN TRAINS AVAL

LE PROMENADE EN SLEIGH

LA CHASSE

LA MARCHÉ

L'EXERCICE DU PATIN

Donnent une variété charmante dans un Album

W. NOTMAN,

17, Rue Bleury

7 janvier—99

1867 ARRANGEMENT D'ÉTÉ 1867

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC.

Les magnifiques steamers à passagers de la ligne de la Compagnie de Transport du Champlain, voyagent régulièrement entre ROUSE'S POINT, BURLINGTON et WHITEHALL.

Il est reconnu que c'est la meilleure route pour les passagers qui se rendent à

NEW YORK, BOSTON,

SPRINGFIELD, HARTFORD, NEW HAVEN, LOWELL, et les places intermédiaires.

On peut se procurer des billets au Dépôt Bonnaventure ou au bureau de la vente des billets, Place d'Armes.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant

W. O'BRIEN, Agent de billets, Place d'Armes.

Montréal, 24 avril 1867—189 ds

ARGENT A EMPRUNTER.

Le Soussigné désire faire un emprunt de \$4,000, afin de liquider les affaires de la succession de feu P. Malot, éc. de Bécot, offre de premières hypothèques sur des propriétés de valeur, les créances hypothécaires à court échéance, et par conséquent d'intérêt payable tous les six mois. On acceptera l'importer quel montant qu'il sera pas au-dessous de \$500.

J. B. BROUSSEAU, Avocat

No. 53, Petite rue St. Jacques, 29 sept

Belle résidence de campagne à vendre.

CETTE BELLE PROPRIÉTÉ située à l'embouchure de la Rivière St. Louis, dans la ville de Beauharnois, était le site de l'ancien Manoir, et maintenant connue comme le Cottage de la Pointe.

Conditions faciles.

S'adresser à J. M. BROWNING, éc. à Beauharnois, ou au propriétaire, J. S. C. WURTELE, éc. No. 47, rue St. Jean, à Montréal.

Inspection 6 avril.

AVIS.

Le Comité de régie de l'Association d'échange de bœufs, en regard à ma circulaire de décembre dernier, m'a recommandé, jusqu'à ce qu'une loi soit posée à cet effet, de ne pas mettre en force les amendes excessives notifiées en l'acte de l'Inspection de la farine, pour les quarts mal jaugés et pour la farine n'ayant pas le poids requis mais en revanche d'imposer une taxe d'un centin par quart, sur tous les lots de farine, ou dix sur cent quarts seront trouvés ne pas être de bon poids ou de bonne mesure; et que dans tous les cas où la farine n'aura pas le poids voulu, la chose sera vérifiée par moi ou mon délégué; tel que pourvu par l'acte d'Inspection avec une amende de cinq centins par quart.

Le Conseil de la Chambre de Commerce, dans sa dernière assemblée, a aussi passé la résolution suivante :

"Que le Conseil, considère que l'imposition proposée par l'inspecteur des farines, de six centins par quart, sur toutes les farines trouvées moins pesantes que le poids voulu pour les frais d'inspection, etc., est une imposition opportune et qu'il l'approuve."

Les suggestions émanant de l'Association de l'échange de Bœufs, seront mises en vigueur à partir du premier Mai prochain.

JOHN YOUNG, Inspecteur de farine.

P.S.—Je suis maintenant préparé à inspecter et peser toutes les farines de seigle, de maïs, d'avoine, d'après l'acte d'Inspection.

J. Y.

Montréal, 28 avril, 1867.—193 ds

AVIS.

Je donne avis, à toute personne qui fera crédit à mon époux, CATHERINE KIRK, laquelle a laissé mon domicile, que moi, Michel Kirk, je ne me tiendrai pas responsable pour aucune dette par elle contractée, dans quelque contrée que ce soit.

M. KIRK, Jn.

New-Glasgow, 6 mai 1867—200 t p

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.

—Le SS. ST. GEORGE.

Capt. Smith, de Glasgow, est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN, Agents.

7 mai—200 t

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.

—Le SS. MORVILAN est entré à la Douane. Les consignataires sont requis de produire leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN, Agents.

7 mai—200 t

Société Permanente de Construction

DU DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS.

L'Assemblée Générale Annuelle des Membres ou Actionnaires de cette Société aura lieu LUNDI, le TRIZE Mai courant, à SEPT heures P. M., au nouveau Bureau de la dite Société, situé en cette cité, sur la Place d'Armes (bâtisse du Riv. Messie Tupper), No. 12, pour l'élection des directeurs, recevoir le rapport du bureau de direction et celui du secrétaire-trésorier et autres bus.

Par ordre, P. A. FAUTEX, Sec. Trés.

Montréal, 3 mai 1867—197 ds

SEMINAIRE DE NICOLET.

BROCHURE DE 218 PAGES, in-8,

—AVEC—

GRAVURE REPRÉSENTANT LE SEMINAIRE ET TOUTE L'AVENUE.

Contenant un Exposé Historique de la Maison, un compte-rendu de la Demonstration du 24 Mai 1866, une Liste complète des Directeurs, Professeurs et Elèves.

Prix ----- \$0.10.

A vendre au Bureau de La Minerve et chez

Beauchemin & Valois, Libraires. Le port est de et est dû être payé d'avance.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE

EUROPÉENNE.

Etablie A. D. 1849.—Incorporée A. D. 1854.

Autorisée par les Parlements Anglais et Canadien à émettre des

ASSURANCES SUR LA VIE,

Rentes Annuelles, Fidéjutes

ET GARANTIE DE NOTALITÉ.

Capital—£1,000,000 Stg.

REVENU ANNUEL AU-DESSUS DE £300,000 Sterling.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

Polices émises pour faire face à toute éventualité

Avantages spéciaux pour les Assureurs ;

Prix modérés de prime, combinés avec la plus grande sécurité.

Durant les quinze années d'existence de cette Société, elle a rencontré à un degré sans égal le support et la confiance du Public, et c'est maintenant UNE DES PLUS GRANDES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE SUR LA VIE DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

Les nouvelles Assurances effectuées en 1865 ont rapporté le Revenu considérable de Prime de QUARANTE-TROIS MILLE LOUIS STERLING.

Les réclamations sur la Vie et les Boni payés par la Société depuis son origine, excèdent UN MILLION ET QUATRE STERLING; aucune réclamation n'a été contestée.

LE DÉPARTEMENT DE LA MARINE ROYALE

ET

SUR LA VIE MILITAIRE

Est sous le patronage spécial de

SA TRÈS-GRACIEUSE MAJESTÉ

LA REINE.

VICE-PATRONS :

Le MARÉCHAL SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE CAMBRIDGE, K. G., K. P. G.

C. B. G. C. M. G., Commandant Général en Chef.

SA GRACE LE DUC DE RICHMOND.

LE TRÈS HON. LORD GREY.

LE TRÈS HON. SIR STAFFORD NORTH-COTE, Bart, M. P., Président de la Chambre de Commerce.

VICOMTE EVERESHER, A. D. C. de la Reine

AMIRAL SIR JAMES ALEX. GORDON, G. C. B.

GENERAL SIR JOHN P. BURGONYE, Bart, G. C. B., Inspecteur-Général des Ingénieurs

GENERAL SIR HEW D. ROSS, G. O. B. R. A. MAJOR-GENERAL LORD WILLIAM PAULLET, K. C. B., Ajudant-Général.

LIEUT. GEN. SIR JAMES HOPE GRANT, G. C. B., Quartier-Maître Général.

LIEUT. GEN. WILLIAM FRED. FORSTER, K. H., Secrétaire Militaire.

PRESIDENT DES DIRECTEURS :

SIR FREDERICK SMITH, K. H., F. R. S.

Des POLICES SUR LA VIE sont accordées aux Officiers de Marine et de l'Armée, soit en service actif ou non, et de conditions très favorables.

Les personnes résidant ou sur le point de résider dans les climats des tropiques, ainsi que les vies invalides, sont assurées à des prix très faciles.

Département des Garanties.

La SOCIÉTÉ EUROPÉENNE est la seule dont les bons de garantie sont acceptés par le Gouvernement Anglais—par lequel ses affaires et sa position sont sujettes au scrutin annuel—donnant ainsi une forte preuve de sa stabilité et responsabilité.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA :

71-Grande Rue St. Jacques—71

Montréal

DIRECTEURS EN CANADA :

(Tous sont des actionnaires entièrement qualifiés)

HENRY THOMAS, Ec. et Président.

HUGH ALLAN, Ec.

G. J. BRYDGES, Ec.

WILLIAM WORKMAN, Ec.

FRANÇOIS LECLEIRE, Ec.

LITON CHAS ALLEYN, C. R. M. P. P., Québec

GERANT POUR LE CANADA :

EDWARD RAWLINGS,

Qui peut donner toutes les informations.

7 février. k 126—tm

EAU-DE-VIE—BRANDY.

IMPORTATION DU PRINTEMPS.

AVIS.

JAM. S. HENNESSY & CIE.,

COGNAC.

Aucune Eau-de-Vie n'est mise en bouteille par JAM. HENNESSY & CIE., que dans leurs magasins de Cognac. Sur chaque bouteille, se trouve attaché UNE ÉTIQUETTE, portant inscrite au milieu, la raison sociale de "Jas. Hennessy & Cie, Cognac", imprimée en lettre d'or, sur un fond blanc, entourée de feuilles de vignes et de grappes de raisin enroulées, tout entouré de leur marque de commerce, la "Bacche de Guerre". L'Étiquette est encadrée d'une ligne qui la borde, imprimée en or; les bouchons sont estampés à la marque de "Jas. Hennessy & Cie.", et comme garantie additionnelle, ils se servent frauduleusement de leur marque de commerce, et du nom de leur raison sociale, et par l'imitation de leurs capsules patentes, ils peuvent être pourvus comme contrefacteurs de leurs droits patentes.

Tous ceux qui copient ou imitent, même dans la couleur, la bouteille toute entière ou l'une de ses parties, se rendent responsables en loi, vis-à-vis de MM. "Jas. Hennessy & Cie.", pour se servir frauduleusement de leur marque de commerce, et du nom de leur raison sociale, et par l'imitation de leurs capsules patentes, ils peuvent être pourvus comme contrefacteurs de leurs droits patentes.

I. Buchanan & Cie., Agents pour le Canada.

3 mai 1867—197 ds

Aux Marchands et Jardiniers.

Un assortiment considérable de GRAINES DE FLEURS, pour Jardins et Champs, à vendre par

S. J. LYMAN & CIE.,

Rue St. Jean.

17 avril 1867—184 ds

Ecriture! Ecriture! Ecriture.

L. A. BRUNET donnera au No. 50, Rue Saint-Guillaume, un COURS D'ECRIURE en 12 leçons aux Dames et aux Messieurs. Ce cours, que le Prof. Brunet a enseigné avec succès aux Collèges des Jésuites, de Ste. Thérèse et de Terrebonne, est reconnu le plus facile et le plus pratique qu'il existe; il peut être suivi avec le plus grand avantage par tous les âges.

Le Prof. Brunet peut présenter, outre son écriture, les plus honorables certificats de capacité comme professeur.

10 avril. 178—m k

ASSURANCE

NORTH BRITISH & MERCANTILE

contre le feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000

Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000

Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

Etablissement de la Branche Canadienne.

OFFICIERS.

DIRECTEURS—GERANTS :

Lorn MacDougall, Ec., Ths. Davidson, Ec.

DIRECTEURS HONORAIRES

Ion L. Renaud, M.C.L. Hon. John Rose, M.P.P.

Ion T. Ryan, M.C.L. J. Law, Ec., Marchand

J. J. Brydges, Ec., Directeur-Gérant du Grand

Trois, dont tous sont Actionnaires.

SECRETAIRES—L. O. L. J. JOHNTSON

INSPECTEUR—Wm. EWING.

Cette Compagnie offre toutes les garanties

ou "ASSURANCE CONTRE LE FEU"; elle a

10 Modes d'Assurance sur la Vie.

Le Bureau des Directeurs à Montréal, a lein

ouvoir de régler les pertes.

On pourra se procurer des Formes de propositions

et toutes autres informations en s'adressant au

Bureau-Général, Numéros 2, 4, et 6 LA

BOURSE.

MacDougall & Davidson,

Agents-Général pour le Can da

P. R. Fautex,

SOUS-AGENT

Soumissions Demandées.

Le soussigné recevra à ce Bureau, jusqu'à

SAMEDI, le ONZE MAI prochain, à MIDI, des

soumissions cachetées pour la

Réparation du Palais Législatif

à Toronto.

Les plans et devis pourront être examinés le

29 courant et les jours suivants, à Toronto, dans

les deux chambres de l'ailé lat de la bâtisse qu'il

s'agit de réparer.

Les soumissions devront être enlôssées "Soumission

pour la réparation du Palais Législatif

à Toronto."

Les soumissionnaires devront donner leurs

noms et adresses au long, et fournir la signature

de deux personnes solvables qui voudront se

porter cautions et ne doivent pas manquer de faire

l'exécution du contrat.

Le Département ne sera tenu d'accepter la

plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux

Publics, 193 ds

Outaouais, 25 avril 1867.

MANUEL

DES

EXPRESSIONS VICIEUSES

